

	Date	Décision	Nature	Folio nº	
Commune	24.04.2023	D321	8.9		
de Flers	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET				
	DES DECISIONS DU MAIRE				

Réf:FT/SL/JS

## DECISION

par délégation du

Conseil Municipal

	MUSEE DU CHATEAU DE FLERS
OBJET	COLLECTIONS MUSEE DU CHATEAU DE FLERS DON MANUEL

A la date ci-dessus, le Maire de FLERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération 2021-235 du 4 octobre 2021, lui déléguant les attributions de l'Assemblée Communale prévues par les articles précités et notamment la délégation  $n^\circ$  9,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Municipal			
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	24 avril 2023		
Date de mise en ligne sur le site internet	24 avril 2023		

La recyclerie Les Fourmis vertes a fait part à la Ville de Flers de son souhait de donner au musée du château trois gravures de l'artiste Jean Peschard.

## CHEMIN DE CROIX:

- II « Jésus est chargé de sa croix » 2/10, 1953, eau-forte
- VI « Véronique essuie le visage de Jésus » 9/10, 1952, eau-forte
- VII « 2éme chute » 8/10, 1953, eau-forte

Jean Peschard avait réalisé pour l'église Saint-Pierre-la-Vieille (dans le Calvados) une œuvre intitulée « Chemin de croix » et composée de plaques de cuivre gravées encore visibles aujourd'hui dans l'édifice. L'artiste avait fait tirer dix épreuves de chaque plaque, série dont sont issues les gravures proposées par Les Fourmis vertes.

Considérant l'intérêt que ces œuvres représentent pour l'histoire locale, la recyclerie Les Fourmis vertes souhaite en faire le don manuel au profit de la Ville de Flers, afin qu'elles soient conservées par le musée du château de Flers.

Ces gravures pourront entrer dans les collections au titre des musées de France sous réserve d'obtenir un avis positif de la Commission scientifique régionale d'acquisition. Dans le cas contraire, elles seront inventoriées en collection documentaire.

Le Maire décide :

D'ACCEPTER ce don,

**DE REMERCIER** la structure des Fourmis vertes pour son initiative.

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur